

Champ-sur-Drac, le mardi 3 novembre 2020

NOTE D'INFORMATION

A l'attention de la population de Champ-sur-Drac

OBJET : Coronavirus – COVID-19 // Recommandations gouvernementales et municipales pour limiter les risques de transmissions

Madame, Monsieur,

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement du 30 octobre au 1^{er} décembre minimum.

Dans un souci de maintien de la continuité du service public, la mairie et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) restent ouverts. Nous vous recommandons de privilégier la communication par téléphone au 04.76.68.88.57 ou par mail : accueil@ville-champsurdrac.fr.

Les services de la métropole seront également assurés (ramassage des déchets ménagers, tri sélectif, déchèterie avec port du masque obligatoire pour les usagers...)

Conformément au décret du Premier ministre du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les principales restrictions qui concernent notre commune sont :

- Les établissements et équipements recevant du public sont fermés depuis ce vendredi 30 octobre 2020 et jusqu'au 1^{er} décembre minimum. Sont concernés pour les activités amateurs et associatives :
 - o Complexe sportif et gymnase (enceintes intérieures et extérieures)
 - o Médiathèque municipale
 - o Salles polyvalentes municipales
 - o Espace culturel Navarre (salle de spectacle et toutes les salles annexes)
 - o Musée Autrefois
- Le port d'un masque de protection est obligatoire pour toute personne de 11 ans ou plus dans l'espace public, de 6h00 à 01h00 :
 - o Sur la voie publique dans un périmètre maximal de 25 mètres devant les entrées et sorties des établissements d'enseignement et les lieux d'accueil de mineurs (écoles, collèges, lycées, crèches, accueil périscolaire, etc.) ;
 - o Sur tous les marchés de plein air ;
 - o Dans les emprises des zones d'attente de transports collectifs (abribus, arrêts de tramway, gares, etc.) ;
 - o Dans toutes les communes du département de plus de 5 000 habitants (Vizille, Claix, Pont de Claix, Eybens, Varcès, Vif...).

CONTACT // CORONAVIRUS

N°vert (appel gratuit) : 0 800 130 000

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- Le portage des repas à domicile est maintenu. Les agents prendront les dispositions nécessaires de prévention lors de la livraison des repas.
- Tous les événements organisés sur la commune, par la municipalité et les associations, sont annulés ou reportés.
- Des attestations de déplacement dérogatoire sont disponibles à l'accueil de la mairie ou en téléchargement sur le site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- N'hésitez pas à vous rendre sur le site Internet de la mairie qui sera tenu régulièrement à jour pour vous tenir informés de l'avancée de la situation : www.ville-champsurdrac.fr.

Dans ces circonstances exceptionnelles, je vous invite toutes et tous à respecter les consignes de précaution pour lutter contre la propagation du virus.

Je vous invite à prendre soin les uns des autres. Les gestes barrières constituent la meilleure protection pour soi et pour les autres, appliquons-les et apprenons-les aux plus jeunes.

N'hésitez pas à relayer ces recommandations à votre entourage. Les services municipaux sont présents pour vous accompagner.

Soyez assurés, chères chenillardes, chers chenillards, de ma considération distinguée.

Le Maire, Francis DIETRICH



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Francis Dietrich', written over a horizontal line.